

Séance du lundi 29 9 bre 1915.

Présidence de M. Millier-Lacroix.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : M. Aimond, Astier, Beauviage, Boudenoer, Chastenet, — Chautanius, Guvart, Julien Hubert, Jeanneney, Lintilhac, Lhopiteau, Henri Michel, Puchot, Monquiot, De Selves, Grovillot, Chirey.

M. Aimond, rapporteur général, — présente oralement un rapport d'ensemble sur les deux projets de loi suivants, adoptés par la Chambre des députés :

1^o Projet de loi concernant l'ouverture sur l'exercice 1915, au titre du budget général, de crédits additionnels aux crédits — provisoires ;

2^o Projet de loi concernant l'ouverture, sur l'exercice 1915, au titre du budget général, de crédits additionnels aux crédits provisoires.

Il répond aux demandes d'explication qui lui sont faites successivement par M. M.

Couron, Puchot, Jeanneney, Lhopiteau

Bondevost, Monquet et Chastenet.

M. le Président résume la discussion et propose à la commission d'émettre un avis favorable à l'ensemble du projet de loi, en appelant l'attention du ministre sur la nécessité de faire appel à des compétences désintéressées.

M. le rapporteur général s'engage à soumettre toutes les questions qui viennent d'être soulevées à M. le ministre de l'intérieur.

M. De Selves demande à la commission d'échanger quelques vues sur la question du moratorium des loyers avant d'entendre le Gouvernement et de conférer avec lui.

Il fait l'historique de la question et rend compte des discussions qui ont eu lieu dans le sein de la sous-commission chargée de son examen préalable sur le décret du 18 juin 1915 et l'obligation imposée au locataire de faire la preuve si le propriétaire y contredit et porte l'affaire devant le juge de paix. C'est sur ce point, ajoute-t-il, qu'il y aurait lieu de provoquer les explications du Gouvernement.

Une longue discussion à laquelle

3.
prennent part M. M. Chastenet, Michel, De Selves, Lhopiteau, Perchet, Jeanneney, — Courson s'engage sur cette question et sur la proposition de M. De Selves, la commission décide qu'elle invitera le Gouvernement à venir s'expliquer devant elle sur toutes les questions se rapportant aux décrets relatifs au moratorium des loyers.

M. le Président demande à M. De Selves de vouloir bien résumer en quelques lignes les points principaux sur lesquels il désire entendre les explications de M. le Président du Conseil et de le prier de vouloir bien indiquer le jour où il pourra se ^{rendre} devant la commission pour s'entretenir avec elle sur cette question dont le caractère politique engage le Gouvernement.

M. Jeanneney ^{ajoute} que si le Gouvernement refusait de se rendre à cette invitation, il faudrait porter, par la voie d'une interpellation, cette question devant le Sénat.

La question de la cherté actuelle de la vie que M. Perchet devait traiter à cette séance en même temps que l'examen des taxations et réquisitions, est renvoyée à une prochaine séance.

M. Lintilhac est ensuite désigné comme
rapporteur du projet de loi déposé à la Chambre
des Députés sur le vote d'échance des pensions.

La séance est levée à 6 heures et
renvoyée au jeudi 3 décembre à 2 heures $\frac{1}{2}$.
